

CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du 21 Novembre 2008

Commission n° 2 - Administration Générale et Personnel

Commission n° 7 - Finances

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL N° 2/04

OBJET : Personnel Départemental : Créations d'emplois permanents.

RÉSUMÉ : Le présent rapport a pour objet de vous proposer la création de 248 emplois permanents :

Ces emplois sont directement liés aux transferts de compétences en matière de collèges et de routes afin de permettre aux agents concernés par l'Acte II de la décentralisation d'opter pour l'intégration au sein du Conseil Général de Seine-et-Marne ou pour un détachement sans limitation de durée (ATTEE et DDE),

Ces créations d'emplois **feront** l'objet d'une compensation financière de l'Etat. Elles **seront** budgétées au BP 2009 et ne nécessitent par conséquent pas d'inscription budgétaire supplémentaire **en 2008**.

Dans le cadre de la Décision Modificative **n° 2 au budget 2008**, je vous propose de créer 248 emplois permanents liés aux transferts de compétences répartis de la manière suivante :

A. Direction de l'Education, de l'Enseignement Supérieur et de la Formation

La création de 200 emplois d'Adjointes techniques des établissements d'enseignement à pour but d'accueillir les agents qui exercent leur droit d'option. Il s'agit de la dernière vague d'intégration d'agents TOS au sein du Département.

B. Direction Principale des Routes (48 emplois)

Afin de permettre aux agents ayant exercé leur droit d'option, il est nécessaire de créer 48 emplois ouverts sur les cadres d'emplois suivants :

- 6 emplois de Contrôleurs de travaux territoriaux,
- 5 emplois de Techniciens supérieurs territoriaux,
- 5 emplois d'Adjoints administratifs territoriaux,
- 26 emplois d'Adjoints techniques territoriaux,
- 5 emplois d'Agents de maîtrise territoriaux,
- 1 emploi de Rédacteur territorial.

Ces 248 postes **feront** l'objet d'une compensation financière de l'Etat. Ils **seront** budgétés au BP 2009 et ne nécessitent par conséquent pas d'inscription budgétaire supplémentaire au titre de l'année 2008.

Je vous remercie de vous prononcer sur ces propositions et, si vous en êtes d'accord, d'adopter le projet de délibération joint au présent rapport.

Le Président du Conseil général,

Vincent ÉBLÉ

Dossier n° 2/04 des rapports soumis à la commission
n° 2 - Administration Générale et Personnel

Rapporteurs : M. ELU
Commission n° 2 - Administration Générale et Personnel

MME TALLET
Commission n° 7 - Finances

Séance du 21 Novembre 2008

OBJET : Personnel Départemental : Créations d'emplois permanents.

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,

Vu le rapport du Président du Conseil général,

Vu l'avis de la Commission n° 2 - Administration Générale et Personnel,

Vu l'avis de la Commission n° 7 – Finances,

DECIDE

- d'approuver la création de 248 emplois permanents.

**A. DIRECTION DE L'EDUCATION, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA
FORMATION**

- 200 emplois d'**Adjoints techniques des établissements d'enseignement**, à pourvoir par des agents titulaires de l'un des grades de ce cadre d'emplois.

B. DIRECTION PRINCIPALE DES ROUTES

- 6 emplois de **Contrôleurs de travaux territoriaux**, à pourvoir par des agents titulaires de l'un des grades de ce cadre d'emplois,
- 5 emplois de **Techniciens supérieurs territoriaux**, à pourvoir par des agents titulaires de l'un des grades de ce cadre d'emplois,
- 5 emplois d'**Adjoints administratifs territoriaux**, à pourvoir par des agents titulaires de l'un des grades de ce cadre d'emplois,

- 26 emplois d'**Adjoints techniques territoriaux**, à pourvoir par des agents titulaires de l'un des grades de ce cadre d'emplois,
- 5 emplois d'**Agents de maîtrise territoriaux**, à pourvoir par des agents titulaires de l'un des grades de ce cadre d'emplois,
- 1 emploi de **Rédacteur territorial**, à pourvoir par un agent titulaire de l'un des grades de ce cadre d'emplois.

LE PRÉSIDENT,

V. ÉBLÉ

